COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL



Du 29 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de septembre à 20 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du plateau.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs Vanessa BAPST, Alain BOURQUENEZ, Arnaud CHAILLET, Emmanuel CHAMAGNE, Serge CONTINI, Julien GIRARDCLOS, Marie-Pierre MAILLOT, Benoît MARCHAND, Gilles PERRIN

Excusé: Joël PRENAT

Monsieur Arnaud CHAILLET est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du précédent conseil municipal (9 août 2021) est adopté à l'unanimité.

1. Location garages communaux

Monsieur le Maire fait lecture d'une proposition de bail concernant la location des deux garages communaux, situé 4 rue sous la chaux. Ceux-ci seront loués pour un montant mensuel de 45€.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

2. Achat d'un défibrillateur

Le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018 rend obligatoire l'installation de défibrillateur dans certains ERP (Etablissements Recevant du Public) à compter du 1er janvier 2022.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'acquisition d'un défibrillateur à la salle du plateau. Renseignements seront pris pour l'acquisition d'un second appareil devant la mairie/médiathèque/école conformément à la règlementation.

3. CCST: fonds de concours de fonctionnement 2021

Dans le cadre de sa politique d'aides aux communes, la communauté de communes verse chaque année un fonds de concours de fonctionnement de 2 500€ à la commune de Montbouton en compensation des dépenses scolaires communales. Adopté à l'unanimité.

4. Règlement intérieur et tarifs : périscolaire/médiathèque 2021-2022

Le règlement intérieur et les tarifs du périscolaire (joints au compte-rendu) sont validés à l'unanimité par le conseil municipal.

Le conseil municipal décide de dissoudre les régies du périscolaire et de la médiathèque. Dorénavant, la facturation sera établie par la mairie via un titre de recette du trésor public.

		QF < 800	800 < QF < 1400	1400 < QF < 2000	QF > 2000
		QF \ 800	800 C QF C 1400	1400 < QF < 2000	QF > 2000
MATIN	Forfait trimestriel	108,40 €	118,40 €	127,50 €	146,60€
	Carton 48 séances	127,6€	138,8 €	150€	172,4€
APRES-MIDI	Forfait trimestriel	138,60 €	151 €	163€	187,50 €
	Carton 48 séances	163,2€	177,6 €	192€	220,8€
	Forfait Demi-tarif 17h30	69,30€	75,50 €	81,50 €	93,75 €
	Carton 48 séances Demi-tarif 17h30	81,6€	88€	96€	110,4€
SEANCE UNIQUE	Matin	4€	4€	4€	4€
	Après-midi	5€	5€	5€	5€

TARIFS Accueil Périscolaire MONTBOUTON MATIN - SOIR

Le conseil municipal décide également de la gratuité des abonnements à la médiathèque pour tous les habitants de Montbouton. La gratuité est également maintenue pour :

- les enfants du RPI Montbouton/ Vandoncourt
- les enseignants du RPI Montbouton/Vandoncourt
- les employés communaux de Montbouton

Les personnes extérieures devront s'acquitter d'un abonnement annuel de 12€.

Par ailleurs, la municipalité souhaite faciliter l'accès à la médiathèque avec une ouverture le week-end. Celle-ci ne sera possible qu'avec la participation de bénévoles qui seront prochainement sollicités.

5. Situation agents du périscolaire

Depuis la rentrée, le périscolaire est assuré efficacement par Jeanine DIETRE, épaulée par Stéphanie RODRIGUEZ. Faute de temps disponible, cette dernière ne souhaite poursuivre son activité au sein de la commune. Le conseil municipal la remercie pour son implication.

Le conseil municipal donne son accord pour étudier la possibilité de confier cette mission (4h/semaine) à l'Association INTERMED (déjà en charge de l'entretien des locaux communaux).

6. Fermeture du poste « d'adjoint du patrimoine principal 1ère classe »

Suite au départ l'été dernier de Laurence CONCHE et conformément aux préconisations du centre de gestion, le conseil municipal décide à l'unanimité, de la fermeture du poste « d'Adjoint du patrimoine principal 1ère classe ».

7. Informations diverses

- Monsieur le Maire informe les élus de la prise en charge financière des séances de piscine par la Communauté de Communes du Sud Territoire. Seul le transport reste à la charge de la commune
- Réunion avec Monsieur BOLCHERT (ONF) le lundi 4 octobre 2021 à 11h pour l'organisation des coupes de bois de la saison hivernale 2021/2022
- Réunion du Comité « Vie du Village » le mercredi 6 octobre à 20h en mairie
- Réunion du Comité « Solidarité », date à déterminer

Prochain conseil municipal: mercredi 17 novembre 2021 à 20h00 à la salle du plateau.

Séance levée à 22h30

Le Maire,

Gilles Perrin